

COMMUNE DE LA BRUFFIERE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 JANVIER 2011

Convocation du 6 janvier 2011

ORDRE DU JOUR :

Droit de Prémption Urbain
Rénovation & extension des salles omnisports – avenants travaux
Convention péréquation TP Vendéopôles
Modification statutaire du SYDEV
Ouverture de crédits d'investissement
Restructuration du groupe scolaire et ses abords
Questions diverses

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23 Représentés : 2

Le 11 janvier 2011 à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MOINET Denis, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs MOINET Denis, BOUDAUD André, BAUCHET Yves, GRIFFON Marie-Thérèse, BREGEON Jean-Michel, BONNIN Gilles, RETAILLEAU Gérard, LOIZEAU Christian, GUILLOT Yves, BARBEAU Patrice, GABORIEAU Jean-Luc, BROCHARD Francky, LEBOEUF Philippe, ROBIN Bruno, VINET Marielle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, CORRE Estelle, MOCQUET Sylvie, BARRAULT Carole, GOUET Didier.

Absents représentés : CHIRON Laurent représenté par GABORIEAU Jean-Luc, VINET Sylvaine représentée par VINET Marielle.

Secrétaire de séance : BROCHARD Francky.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Dossier n°612 Mr et Mme DEFONTAINE Yvon Section AC n°377 et 239
 Habitation – 34 rue du Cardinal Richard

Dossier n°613 Consorts DURET Section AD n°20
 Habitation – 5 rue de la Grange

Dossier n°614 Mr JAMIN et Mme BROCHARD Section ZL n°113
 Terrain - 24 rue André Collinet

Dossier n°615 Mr et Mme RICHARD Louis Section D n°1163 et 1165
 Habitation – 2 rue André Daudon

N° 2011/01/01

OBJET : RÉNOVATION ET EXTENSION DES SALLES OMNISPORTS

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

La présente délibération remplace la délibération transmise le 20/01/2011 qui comportait une erreur matérielle.

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Marché en date du 14 avril 2010 relatif à « LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DES SALLES OMNISPORTS ».

Vu les projets d'avenants relatifs à la modification et à l'ajout de prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE :

Article 1 – La modification des travaux et l'ajout de prestations supplémentaires sont approuvés.

Article 2 : Les projets d'avenants au marché du 14 avril 2010 passés avec les entreprises sont approuvés tels que figurant au tableau ci-dessous :

LOT	NUMERO	MONTANT MARCHE	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHE
N° 7 – Menuiseries intérieures	4	83 005,66 €	341,32 €	83 346,98 €
	5		1 874,88 €	85 221,86 €
	6		1 257,95 €	86 479,81 €

Article 3 - Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les dits avenants et toutes pièces s'y rapportant.

Article 4. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

N° 2011/01/02

OBJET : CONVENTION POUR LE PARTAGE DES PRODUITS FISCAUX PERÇUS SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES VENDÉE SUD LOIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts notamment ses articles 1609 et 1636,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, portant aménagement de la fiscalité directe locale, notamment son article 11,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'institution de la Taxe Professionnelle Unique par la Communauté de Communes Terres de Montaigu, l'application de l'article 10 des statuts du Syndicat mixte du parc d'activités économiques de Boufféré-Vieilleigne est devenue impossible.

Il précise que la modification des statuts du Syndicat mixte du parc d'activités économiques de Boufféré-Vieilleigne n'ayant pu aboutir, Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Terres de Montaigu propose l'établissement d'une convention provisoire de partage d'une partie du produit de la Taxe Professionnelle des parcs Vendéopole « Vendée sud Loire » I et II.

Monsieur Le Maire rappelle que du fait de cette situation une précédente convention de péréquation avait été mise en place pour les exercices précédents.

En conséquence, il propose d'accepter la proposition du Président de la Communauté de Communes et de valider la nouvelle convention pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article premier :

DECIDE d'accepter la passation d'une convention avec la Communauté de Communes Terres de Montaigu dont l'objet est de définir les modalités de la péréquation d'une partie de la Taxe Professionnelle Unique perçue sur les Parcs Vendée Sud Loire pour l'année 2010.

Article 2 :

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire, ou son représentant, pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

N° 2011/01/03

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE EN VUE DE SA REPRESENTATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DE LA VENDEE (SYDEV)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-10, L2122-25 et L5211-7, L5212-7,

Vu la délibération n°DEL032CS151110 du comité syndical du SyDEV, en date du 15 novembre 2010, portant réécriture des articles 1 et 10 de ses statuts,

Considérant que l'article 10 de ces statuts dispose que le SyDEV est administré par un organe délibérant, le comité syndical, dont les membres sont élus par des collèges électoraux, dénommés Comités Territoriaux de l'Énergie, constitués des délégués des communes adhérentes,

Considérant qu'aux termes de la révision statutaire du SyDEV votée par son comité syndical, préalable à la dissolution de plein droit du Syndicat Intercommunal d'Énergie et d'Équipement de MONTAIGU, dont la commune de La Bruffière est membre, et consécutivement à la promulgation de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, portant réforme des Collectivités Territoriales, il convient de désigner de nouveaux délégués de la commune pour le futur Comité Territorial de l'Énergie de MONTAIGU, en vue de désigner les nouveaux délégués au comité syndical du SyDEV,

Considérant, par conséquent, que pour être représentée à ce collège électoral, notre commune doit désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires,

Considérant que notre choix peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun,

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal qui les a désignés,

Au vu de ces éléments et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu, de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter notre commune au Comité Territorial de l'Energie de MONTAIGU,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer afin de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au Comité Territorial de l'Energie de MONTAIGU,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 1 abstention,

Le Conseil Municipal décide que la Commune sera représentée de la manière suivante :

Délégués titulaires :

- premier : **Nom : BAUCHET** **Prénom : Yves**
Adresse personnelle : 20, rue du Moulin 85530 LA BRUFFIERE
Qualité : Adjoint
Date de naissance : 24/08/1949
Adresse électronique : yves-bauchet@club-internet.fr
- deuxième: **Nom : LOIZEAU** **Prénom : Christian**
Adresse personnelle : La Copechagnière Vieille 85530 LA BRUFFIERE
Qualité : Conseiller Municipal
Date de naissance : 23/02/1957
Adresse électronique : loizeau.christian2@wanadoo.fr

Délégués suppléants :

- premier : **Nom : BARBEAU** **Prénom : Patrice**
Adresse personnelle : Les Grandes Fontaines 85530 LA BRUFFIERE
Qualité : Conseiller Municipal
Date de naissance : 30/07/1960
Adresse électronique : patrice.bar@infonie.fr
- deuxième : **Nom : BROCHARD** **Prénom : Francky**
Adresse personnelle : Le Charpre 85530 LA BRUFFIERE
Qualité : Conseiller Municipal
Date de naissance : 06/11/1969
Adresse électronique : gaeclcharpre@orange.fr

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

N° 2011/01/04

OBJET : OUVERTURES DE CRÉDITS

Suivant les dispositions relatives aux procédures budgétaires, la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 stipule : " Jusqu'à l'adoption du BUDGET PRIMITIF ou jusqu'au 31 mars, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits ".

Aussi, pour éviter les rejets de mandatement sur le début de l'exercice 2011 pour absence de crédits autorisés, le Maire propose d'ouvrir les crédits nécessaires sur certaines lignes budgétaires dans la limite autorisée (le quart du budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) soit l'enveloppe de : 7 117 435,00 / 4 = 1 779 358,75 Euros.

L'ouverture de crédits porte sur les lignes budgétaires suivantes :

OPÉRATION	OUVERTURES DE CRÉDITS
22 c/2313 EQUIPEMENTS SPORTIFS	250 000,00 €
27 c/2313 COMPLEXE SCOLAIRE	50 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les ouvertures de crédits ci-dessus mentionnées pour l'exercice 2011.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

N° 2011/01/05

OBJET : APPROBATION DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE

PROGRAMMATION ET ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

POUR LA RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SCOLAIRE ET L'AMÉNAGEMENT DE SES ABORDS

Le Maire expose que, s'agissant du marché relatif « **LA PROGRAMMATION & L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SCOLAIRE ET L'AMENAGEMENT DE SES ABORDS** », et à la suite de la mise en concurrence prévue par la loi et de l'examen des soumissions, il propose l'attribution du marché à **Vendée Expansion** comprenant les propositions suivantes :

Tranche ferme n°1 Bâtiments	23 725,00 €HT
Tranche ferme n°2 Infrastructure	11 375,00 €HT
Tranche conditionnelle n°1 Réalisation Bâtiments	2,50 % du montant des travaux
Tranche conditionnelle n°2 Réalisation Infrastructure	4,50 % du montant des travaux

Il précise que chaque tranche conditionnelle fera l'objet d'un avenant d'affermissement en fonction de la décision de poursuivre formulé par le Conseil Municipal à l'issue de chaque phase du dossier. En outre le forfait définitif de rémunération des tranches conditionnelles sera arrêté, après détermination du coût prévisionnel des travaux au stade DCE. Ce forfait, égal au % de rémunération multiplié par le coût des travaux estimé au stade DCE, sera précisé dans l'avenant d'affermissement de la tranche conditionnelle concernée.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché en cause.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 2122-21,

Vu le marché de « **PROGRAMMATION & L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SCOLAIRE ET L'AMENAGEMENT DE SES ABORDS** », à passer entre la Commune et **Vendée Expansion**.

Entendu le rapport du Maire, Décide :

Art. 1er. - Le Maire est autorisé à signer le marché en question avec **Vendée Expansion**.

Art. 2. - Ampliation de la présente délibération sera adressée au représentant de l'État pour contrôle de légalité et au comptable communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

NOMS	EMARGEMENTS	NOMS	EMARGEMENTS
<i>MOINET Denis</i>		<i>BROCHARD Francky</i>	
<i>BOUDAUD André</i>		<i>LEBOEUF Philippe</i>	
<i>BAUCHET Yves</i>		<i>ROBIN Bruno</i>	
<i>GRIFFON Marie-Thérèse</i>		<i>VINET Marielle</i>	

<i>BREGÉON Jean-Michel</i>		<i>LOSSOUARN Aurélie</i>	
<i>BONNIN Gilles</i>		<i>RICHARD Christophe</i>	
<i>RETAILLEAU Gérard</i>		<i>CORRE Estelle</i>	
<i>LOIZEAU Christian</i>		<i>MOCQUET Sylvie</i>	
<i>GUILLOT Yves</i>		<i>BARRAULT Carole</i>	
<i>BARBEAU Patrice</i>		<i>GOUET Didier</i>	
<i>GABORIEAU Jean-Luc</i>			